

Date de révision 25-mars-2024

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 2101; 2101-1; 2105; 2115; 2155

Nom du produit Solujet

Identifiant de formule unique (UFI) 7M90-00YY-500Y-5KC3

Synonymes Aucun(e)

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant: Détergent

Utilisations déconseillées Ne pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Alconox Inc.
30 Glenn St., Suite 309
White Plains, NY 10603 USA
914-948-4040

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail cleaning@alconox.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ChemTel Inc.: North America: 1-888-255-3924
International: +1-813-248-0573

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

| | |
|--------|-----|
| Europe | 112 |
|--------|-----|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| Corrosion cutanée | Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314) |
| Lésions oculaires graves | Catégorie 1 - (H318) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydroxyde de potassium

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir information sur cette étiquette).

Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers**Autres dangers**

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Aucun(e) connu(e)

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|-------------------------------------|------------|-------------------------------|-----------------------------|---|--|-----------|------------------------|-------|
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | 7-13 | 01-2119487136-33-XXXX | 215-181-3 (019-002-00-8) | Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) | Eye Irrit. 2 :: 0.5%≤C<2% Skin Corr. 1A :: C≥5% Skin Corr. 1B :: 2%≤C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%≤C<2% | - | - | - |
| Sodium polyacrylate | 1.2 | Aucune donnée | - | Aucune donnée | - | - | - | - |

| | | | | | | | | |
|---|-----|--------------------------|-----------|--------------------------|---|---|---|---|
| 9003-04-7 | | disponible | | disponible | | | | |
| 2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide 68610-44-6 | 0.7 | Aucune donnée disponible | 271-865-1 | Aucune donnée disponible | - | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|----------------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | 284 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Sodium polyacrylate 9003-04-7 | 40000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de |

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Symptômes | Sensation de brûlure. |
| Effets de l'exposition | Aucune information disponible. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-----------------|--|
| Note au médecin | Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. |
|-----------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
|--------------------------------|---|

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucune information disponible. |
|----------------------------------|--------------------------------|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |
|---|---|

| | |
|----------------------------------|---|
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Oxydes de potassium. |
|----------------------------------|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---|---|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | Prudence ! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. |
|---------------------------|---|

| | |
|---------------------|--|
| Autres informations | Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. |
|---------------------|--|

| | |
|----------------------|--|
| Pour les secouristes | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |
|----------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. |
|---|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------|---|
| Méthodes de confinement | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. |
|-------------------------|---|

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 8A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--------------------------------|---|---|
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | - | TWA-TMW: 2 mg/m ³ ; inhalable fraction | - | TWA: 2.0 mg/m ³ ; | STEL-KGVI: 2 mg/m ³ ; |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | - | TWA: 1 mg/m ³ ; Ceiling: 2 mg/m ³ ; | STEL: 2 mg/m ³ ; | TWA: 2 mg/m ³ ; | Ceiling: 2 mg/m ³ ; |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | Grèce | Hongrie |
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | STEL-VLCT: 2 mg/m ³ ; | - | - | TWA: 2 mg/m ³ ; STEL: 2 mg/m ³ ; | TWA-AK: 2 mg/m ³ ; STEL-CK: 2 mg/m ³ ; |
| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
| Hydroxyde de potassium | STEL: 2 mg/m ³ ; | - | Ceiling: 2 mg/m ³ ; | - | - |

| | | | | | |
|--|--|---|---|--------------------------------|---|
| 1310-58-3 | | | | | |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | Norvège | Pologne |
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | - | - | - | Ceiling: 2 mg/m ³ ; | TWA-NDS: 0.5 mg/m ³ ; STEL-NDSch: 1 mg/m ³ ; |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | Ceiling (VLE-CM): 2 mg/m ³ ; | TWA: 1 mg/m ³ ; STEL: 3 mg/m ³ ; | - | - | STEL (VLA-EC): 2 mg/m ³ ; |
| Nom chimique | Suède | | Suisse | Royaume-Uni | |
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | TLV-NGV: 1 mg/m ³ ; inhalable fraction STEL (Bindande KGV): 2 mg/m ³ ; inhalable fraction | | STEL-KZGW: 2 mg/m ³ ; inhalable dust | STEL: 2 mg/m ³ ; | |
| Sodium polyacrylate 9003-04-7 | - | | S | - | |
| 2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide 68610-44-6 | - | | S | - | |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|-------------------------------------|---------|-----------|-----------------------------|
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | - | - | 1 mg/m ³ [5] [6] |

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|-------------------------------------|---------|-----------|-----------------------------|
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | - | - | 1 mg/m ³ [5] [6] |

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

| | |
|---|--|
| Protection des yeux/du visage | Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. |
| Protection des mains | Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Porter des gants appropriés. Gants imperméables. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. |
| Protection respiratoire | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|--|---------------------------------|----------------------------|
| Aspect | | |
| État physique | Liquide | |
| Couleur | Transparent jaune clair liquide | |
| Odeur | Aucune information disponible | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Point de fusion / point de congélation | | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | | Aucune donnée disponible |
| Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité | | |
| Limite supérieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | > 200 °C | |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible |
| SADT (°C) | | Aucune donnée disponible |
| pH | 12 | solution (1 %) |
| pH (en solution aqueuse) | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique | | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau | |
| Solubilité | | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique et/ou densité | | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique apparente | | Aucune donnée disponible |
| Densité de liquide | | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur | | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | | Aucune donnée disponible |
| Distribution granulométrique | | Aucune donnée disponible |

En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (voie orale) 3,775.80 mg/kg

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Hydroxyde de potassium | = 284 mg/kg (Rat) | - | - |
| Sodium polyacrylate | > 40 g/kg (Rat) | - | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données d'essai. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--|------------------------|
| Hydroxyde de potassium | 0.83 |
| 2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide | -0.77 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--|------------------------|
| Hydroxyde de potassium 1310-58-3 | Pas de PBT/vPvB |
| 2-Propenoic acid, methyl ester, reaction products with 2-ethyl-1-hexanamine and sodium hydroxide 68610-44-6 | Pas de PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

| | |
|------------------------|--|
| Autres effets néfastes | Aucune information disponible. |
| Propriétés PMT ou vPvM | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

| | |
|--|--|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser les récipients vides. |
| Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV | D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1760 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Liquide corrosif, n.s.a. (Potassium hydroxide) |
| IATA, nom technique | Potassium hydroxide |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | A3, A803 |
| Code ERG | 8L |
| Description | UN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (Potassium hydroxide), 8, II |

IMDG

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1760 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| Indicateur de polluant marin | NP |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| N° d'urgence | F-A S-B |
| Description | UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide), 8, II |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |

RID

| | |
|---|--|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1760 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide) |

| | |
|---|---|
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide), 8, II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| Code de classification | C9 |

ADR

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1760 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide), 8, II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| Code de classification | C9 |
| Code de restriction en tunnel | (E) |

ADN

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1760 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Potassium hydroxide), 8, II |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 274 |
| Code de classification | C9 |
| Équipements nécessaires | PP, EP |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

| | |
|--|---|
| Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) | légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) |
| Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) | non applicable |

TRGS 905 non applicable

Suisse

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 non applicable

Stockage de matières dangereuses
WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20
Major Accidents Ordinance SR 814.012

SC 8
Classe B
non applicable

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|------------------------------------|---|--|
| Hydroxyde de potassium - 1310-58-3 | 75 | - |

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable.

Commercialisation et utilisation des précurseurs d'explosifs (2019/1148)

non applicable

Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

Légende

| | |
|-----------|---|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| AIDII | Association italienne des hygiénistes industriels |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe) |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe) |
| AIIC | Inventaire australien des produits chimiques industriels |
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| ASTM | Société américaine d'essais et de matériaux |
| bar | Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail |
| BAT | Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle |
| BEL | Limites d'exposition biologique |
| bw | Poids corporel |
| Plafond | Valeur limite maximale |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008 |
| CMR | Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DFG | Fondation allemande pour la recherche |
| DOT | Département des transports (États-Unis) |
| DSL | Liste intérieure des substances (Canada) |
| ECHA | Agence européenne des produits chimiques |
| Numéro EC | Numéro CE |
| EmS | Programme d'urgence |
| ENCS | Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) |
| EPA | Agence de protection de l'environnement des États-Unis |
| EWC | Codes européens des déchets |
| GHS | Système général harmonisé |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IBC | Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IECSC | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine |
| IMDG | Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses |
| IMO | Organisation maritime internationale |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| KECI | Inventaire coréen des produits chimiques existants |
| CL50 | Concentration létale pour 50% d'une population testée |
| DL50 | Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) |
| MAL | Mesure des besoins techniques en air hygiénique |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires |
| MDLPS | Ministère du travail et de la politique sociale |
| n.s.a. | Non spécifié(e.s) ailleurs |
| CSENO | Concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé |
| NOELR | Taux de charge sans effet observable |
| NZIoC | Inventaire néo-zélandais des produits chimiques |
| OECD | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEP | Valeurs limites d'exposition professionnelle |
| PBT | Substance persistante, bioaccumulable et toxique |
| PICCS | Inventaire philippin des substances et produits chimiques |
| PMT | Persistant, mobile et toxique |

| | |
|---------|---|
| PPE | Équipement de protection individuelle |
| QSAR | Relation structure-activité quantitative |
| REACH | Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006) |
| RID | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe) |
| SADT | Température de décomposition auto-accélérée |
| SAR | Relation structure-activité |
| FDS | Fiche de données de sécurité |
| SL | Limite de surface |
| STEL | Limite d'exposition à court terme, États-Unis |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique |
| SVHC | Substance extrêmement préoccupante |
| TCSI | Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan |
| TMD | Transport des marchandises dangereuses (Canada) |
| TRGS | Règle technique pour les substances dangereuses |
| TSCA | Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) |
| TWA | Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps) |
| UN | Les Nations Unies |
| VOC | Composés organiques volatils |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| vPvM | Très persistant et très mobile |
| As | Substance allergène |
| DS | Sensibilisant cutané |
| Ot | Ototoxique |
| pOt | Ototoxique - risque de troubles auditifs |
| PS | Photosensibilisant |
| RS | Sensibilisant respiratoire |
| S | Sensibilisant |
| poS | Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel |
| Sa | Asphyxiant simple |
| Sd | Désignation « Peau » |
| pSd | Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée |
| Sdv | Désignation de la peau - vacante |
| Sk | Notation de la peau |
| dSk | Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée |
| pSk | Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée |

| Méthode de classification | |
|---|-----------------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | D'après les données d'essai |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 25-mars-2024
Date de révision 25-mars-2024
Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité